



SUBVENTION STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE INTÉGRÉE FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS

CENTRE DE RECHERCHE DU
CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
RÈGLEMENT DU CONCOURS 2024

La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis participe de nouveau au développement de la recherche intégrée au CISSS de Chaudière-Appalaches, principalement à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Pour ce faire, elle attribue 100 000 \$ à ce concours afin de soutenir quatre projets de 25 000 \$ chacun. Un montant de 300 \$ sera ajouté s'il y a contribution d'un usager partenaire ou usagère partenaire au projet.

ORIENTATION DU CONCOURS

Cette subvention stratégique a comme objectif de promouvoir le développement de la recherche intégrée au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches en soutenant les projets de recherche des chercheurs et des chercheuses du Centre de recherche et des professionnels et professionnelles de la santé œuvrant en partenariat avec l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle vise à favoriser le développement de liens étroits entre cliniciens ou cliniciennes et chercheurs ou chercheuses du CISSS de Chaudière-Appalaches et à faciliter l'appropriation de pratiques exemplaires issues de la recherche. L'implication d'usagers ou usagères partenaires est encouragée afin de démocratiser la recherche et tenir compte de l'expérience et le vécu de ceux-ci. Les résultats de recherche doivent avoir des retombées sur l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des services offerts à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Il est important que ces retombées soient clairement définies dans le formulaire de demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les deux personnes qui seront responsables de la subvention doivent être :

- **Une collaboratrice ou un collaborateur professionnel de la santé** (médecins, personnel infirmier, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, travailleuses ou travailleurs sociaux ou autres professionnels ou professionnelles) œuvrant en partenariat avec l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- **Une chercheuse ou un chercheur régulier ou associé** du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

D'autres intervenants ou intervenantes internes ou externes à l'Hôtel-Dieu de Lévis ou au CISSS de Chaudière-Appalaches peuvent agir à titre de cochercheurs ou cochercheuses.

OBLIGATIONS DES CHERCHEUSES OU CHERCHEURS PRINCIPAUX

- La chercheuse ou le chercheur principal doit obligatoirement obtenir l'appui des directions du CISSS de Chaudière-Appalaches concernées par le projet.
- La chercheuse ou le chercheur principal doit aussi faire valider la pertinence et la convenance du projet auprès de toutes les unités ou tous les services concernés. Il doit s'assurer d'inclure, dans le formulaire de demande, toutes les signatures

nécessaires pour démontrer que la convenance est acceptée par l'ensemble des partenaires du CISSS. Ceci, afin d'éviter tout désagrément ultérieur.

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION STRATÉGIQUE

Cette subvention permet la réalisation d'un projet de recherche intégrée pouvant inclure :

- a) un projet pilote visant à tester un ou des dispositifs de recherche menant à une demande de subvention de plus grande envergure;
- b) un projet de démonstration qui inclut des interventions et des mesures de résultats auprès des clientèles.

L'un ou l'autre des modèles s'accompagnera d'activités de mobilisation des connaissances.

La chercheuse ou le chercheur principal est admissible à participer à un seul projet de recherche intégrée offert par le Centre de recherche¹. Un montant maximal de 25 000 \$ peut être demandé. Les dépenses autorisées incluent la rémunération du personnel de recherche, les fournitures nécessaires au projet (à l'exception d'ordinateurs) et les déplacements aux fins des travaux de recherche seulement. Tous les projets doivent démontrer avoir des retombées pour l'Hôtel-Dieu de Lévis du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Avant de déposer une demande, il est fortement recommandé d'obtenir des conseils concernant la méthodologie en planifiant une rencontre entre le biostatisticien du Centre de recherche et la chercheuse ou le chercheur régulier engagé dans le projet en s'adressant au plateformemetho@ssss.gouv.qc.ca. Lors de cette rencontre, il sera important de planifier les besoins en lien avec les services offerts par le biostatisticien une fois le projet de recherche débuté.

Les fonds devront être utilisés dans les **12 mois qui suivent la date d'autorisation du projet de recherche (lettre émise à la suite de l'obtention des approbations scientifique, éthique et de convenance)** à défaut de quoi, ils devront être retournés au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches où ils seront utilisés uniquement pour d'autres projets de recherche en lien avec l'Hôtel-Dieu de Lévis. Aucuns fonds ne seront transférés à l'externe. Aucun dépassement budgétaire n'est permis.

ÉVALUATION DES PROJETS

• Étape 1 : Évaluation scientifique

Un comité scientifique évaluera les demandes en toute indépendance et en respectant les règles de conflit d'intérêts. Il sera composé d'un minimum de personnes : deux chercheurs ou chercheuses du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Les demandes seront évaluées en fonction :

- 1) du caractère novateur de la demande (10 points)
- 2) de la qualité et de la complémentarité de l'équipe (10 points)
- 3) de la qualité de la problématique et de la méthodologie (40 points)
- 4) du budget et de l'échéancier (20 points)
- 5) de la faisabilité et des retombées pour l'établissement (20 points)

• Étape 2 : Évaluation de la pertinence des projets et des retombées pour l'établissement

À la suite de l'évaluation scientifique, un comité composé d'un membre ou d'une membre de la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches et d'un représentant ou une représentante de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis procédera à la sélection finale. Ce comité tiendra compte de la pertinence du projet et des

¹ Une chercheuse ou un chercheur régulier ou associé du Centre de recherche peut cependant agir comme chercheuse ou chercheur ou cochercheuse ou cochercheur pour d'autres types de projets subventionnés par le Centre de recherche.

retombées pour l'établissement. L'évaluation scientifique, faite à l'étape précédente et présentée au comité par la direction scientifique du Centre de recherche, sera également considérée.

DÉCISION ET MISE EN OEUVRE

Pour être retenu au concours, un projet doit obtenir un total d'au moins 70 points sur 100. Il doit également présenter un total d'au moins 28 points sur 40 pour la dimension de la qualité de la problématique et de la méthodologie.

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES GAGNANTES

En acceptant la subvention stratégique, les équipes gagnantes s'engagent à :

- Déposer, dans les deux mois suivant la confirmation de l'octroi de la subvention, leur projet de recherche au Guichet unique de la recherche (GUR) du CISSS de Chaudière-Appalaches via la plateforme NAGANO (<https://cca.nagano.ca/login>).
- À la suite du dépôt du projet au GUR, transmettre le numéro NAGANO du projet de recherche à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches (recherche.ciiss-ca@ssss.gouv.qc.ca).
- Informer la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire lors de la réception de la lettre d'autorisation. C'est à la suite de la réception de ces informations que l'ouverture du poste budgétaire et la mise à disposition de la subvention seront officialisées. Un délai de 10 jours ouvrables est à prévoir (recherche.ciiss-ca@ssss.gouv.qc.ca).
- Fournir un rapport scientifique et financier au plus tard trois mois après la fin de la subvention à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire du CISSS de Chaudière-Appalaches (recherche.ciiss-ca@ssss.gouv.qc.ca).
- Présenter leurs recherches dans le cadre de la programmation des activités scientifiques du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Le financement demeurera disponible pour un maximum d'une année suivant la date d'obtention de la lettre d'autorisation de réaliser le projet au CISSS de Chaudière-Appalaches.

Pour participer au concours, les personnes doivent remplir le formulaire « Subvention stratégique pour le développement d'un projet de recherche intégrée – Fondation Hôtel-Dieu de Lévis 2024 », ce dernier devant inclure toutes les signatures requises.

Date limite pour retourner le formulaire : 6 octobre 2024, avant 16 h

Envoi par courriel à : recherche.ciiss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi :

« Subvention stratégique pour le développement d'un projet de recherche intégrée – Fondation Hôtel-Dieu de Lévis 2024 »

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Isabelle Patry

Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

CISSS de Chaudière-Appalaches

143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1

Courriel : recherche.ciiss-ca@ssss.gouv.qc.ca

